#### VILLE DE VARENNES SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 février 2024, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier,

Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de

monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Messieurs les conseillers Benoit Duval et Gaétan

Marcil et madame la conseillère Natalie Parent

Sont également présents : M. Sébastien Roy, directeur général

Mme Mylène Rioux, directrice adjointe des

Services juridiques et greffière

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet suivant à l'ordre du jour :

33. Octroi de contrat – Travaux électriques et installation de 20 bornes de recharge pour véhicule électrique

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision concernant la demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'ajout d'un feu de circulation à l'intersection de la route Marie-Victorin et de la montée de la Baronnie;
- Demande de clarification quant aux lots visés par les fermetures et cessions de parties d'un ancien chemin public sur la route Marie-Victorin;
- Demande d'information concernant l'autorisation de paiement pour des travaux effectués par Projet Lexia développement inc.;
- Demande de précision quant au montant accordé par l'aide financière pour la démolition du 2069, route Marie-Victorin;
- Demande de clarification concernant le terrain visé par la modification de l'acte notarié;
- Demande d'information quant au règlement d'emprunt décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie;
- Demande de précision concernant le règlement d'emprunt décrétant des travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine d'épuration des eaux.

Fin de la première période de questions.

#### **DÉPÔTS**

#### Dépôt - Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel syndiqué* numéro MP-2024-02 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 31 janvier 2024.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 974 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 43 000 \$ pour en acquitter le coût

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 974 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 43 000 \$ pour en acquitter le coût.

### Dépôt – Procès-verbal de correction Résolution 2023-140

La greffière prend acte du dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2023-140.

#### Dépôt du rapport de la directrice du Service des finances et trésorière Activité financière des partis politiques et candidats indépendants municipaux Année 2023

La greffière prend acte du dépôt du rapport 2023 de la directrice du Service des finances et trésorière sur l'activité financière des partis politiques municipaux et des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

### Dépôt – Audit d'optimisation des ressources – Protection des renseignements personnels

La greffière prend acte du dépôt du rapport de l'audit d'optimisation des ressources – Protection des renseignements personnels réalisé par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

#### PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

### 2024-034 Approbation procès-verbal Séance ordinaire 15 janvier 2024

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

#### 2024-035 Approbation des comptes – Janvier 2024

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de janvier 2024 :

#### Fonds d'administration :

5 514 864,82 \$

Chèques numéros 54750 à 54764, 54847 à 54851, 54891 à 55005 pour un montant total de 129 322,72 \$.

Paiements par dépôts directs numéros 54765 à 54837, 54842 à 54846, 54852 à 54886, 55006 à 55062 et 55066 à 55072 pour un montant total de 4 310 779,60 \$

Dépôt direct annulé 54481 pour un montant total de 1 954,58 \$

Paiements électroniques pour un montant total de 1 076 717,08 \$

#### Fonds des dépenses en immobilisation :

154 890,87 \$

Chèques numéros 54838 pour un montant total de 656,25 \$

Paiements par dépôts directs numéros 54839 à 54841, 54887 à 54890 et 55063 à 55065 pour un montant total de 154 234,62 \$

TOTAL 5 669 755,69 \$

Certificat de la trésorière numéro 3900

ADOPTÉE.

### 2024-036 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2023 et 2024

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires de 454 109 \$ au fonds d'administration pour l'année 2023, et pour 2024, de 52 108 \$ au fonds d'administration et 4 174 \$ en projets d'investissement, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 31 janvier 2024 et joints à la présente.

#### **RÈGLEMENTS**

2024-037 Abrogation – Résolution 2023-400

Adoption finale - P.P.C.M.O.I. nº 2023-036

Permettre l'exercice de l'usage d'une industrie de récupération de matière plastique (I2-02-04) comme usage de remplacement

Ne pas assujettir le remplacement de l'usage au règlement sur les usages conditionnels # 710

3697, chemin de la Baronnie

CONSIDÉRANT l'adoption finale du P.P.C.M.O.I. nº 2023-036 par la résolution 2023-400 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est tenue le 13 décembre 2023 à laquelle un nombre suffisant de demandes a été obtenu des personnes habiles à voter pour la tenue d'un référendum;

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat de la greffière relativement à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal d'appliquer l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de retirer le P.P.C.M.O.I. n° 2023-036 de la procédure d'adoption et ainsi ne pas donner suite au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AROGER la résolution 2023-400 intitulée « Adoption finale – P.P.C.M.O.I.  $n^{\circ}$  2023-036 – Permettre l'exercice de l'usage d'une industrie de récupération de matière plastique (I2-02-04) comme usage de remplacement – Ne pas assujettir le remplacement de l'usage au règlement sur les usages conditionnels # 710 – 3697, chemin de la Baronnie » et ainsi ne pas donner suite au projet.

ADOPTÉE.

#### A-2024-02

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 631-51 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes B et E

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 631-51 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes B et E.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

# A-2024-03 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 830-1 afin d'abroger le règlement 830 décrétant l'acquisition et l'installation d'un système d'alerte à la population et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 830-1 abrogeant le règlement 830 décrétant l'acquisition et l'installation d'un système d'alerte à la population et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

#### A-2024-04

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 851-2 modifiant le règlement 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes afin de modifier le mode de financement du règlement et d'abroger la période de dépôt des demandes

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 851-2 modifiant le règlement 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes afin de modifier le mode de financement du règlement et d'abroger la période de dépôt des demandes.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

#### A-2024-05

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 937-1 afin d'abroger le règlement 937 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Beauregard et Thomas et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 315 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 937-1 abrogeant le règlement 937 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Beauregard et Thomas et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 315 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2024-06 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 983 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 4 500 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 983 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 4 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2024-07 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 982 décrétant des travaux de réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 982 décrétant des travaux de réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2024-08 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 940-2 modifiant le règlement 940 décrétant des travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 650 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter l'emprunt à un montant de 3 650 000 \$

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 940-2 modifiant le règlement 940 décrétant des travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 650 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter l'emprunt à un montant de 3 650 000 \$.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2024-038 Adoption – Règlement 981 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie

du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 981 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2024.

ADOPTÉE.

# 2024-039 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2023-116 Permettre l'installation d'une enseigne murale 568, boulevard Lionel-Boulet Les Complices

CONSIDÉRANT la demande reçue afin d'installer une nouvelle enseigne murale au 568, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2023-121 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 décembre 2023 recommandant au conseil de refuser la demande;

CONSIDÉRANT l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-116 concernant l'installation d'une nouvelle enseigne murale au 568, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone C-209, le tout, selon les plans concepts déposés le 10 novembre 2023 par le requérant, version 00.

ADOPTÉE.

#### MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

### 2024-040 Octroi de contrat – Acquisition d'une camionnette au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 29 janvier 2024;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe budgétaire de 87 610,43 \$ a été autorisée pour cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Chaput Automobile inc., un contrat de 63 855,39 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'une camionnette, en remplacement du véhicule 8029, conformément à son offre du 26 janvier 2024.

D'AUTORISER l'utilisation du montant de 23 755,04 \$ taxes incluses restant pour l'achat des équipements nécessaires pour rendue le véhicule conforme aux normes incendies applicables.

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement, lequel sera remboursé sur une période de 10 ans à compter de 2025.

Certificat de la trésorière numéro 3899

ADOPTÉE.

### 2024-041 Autorisation de paiement – Travaux – Projet Lexia développement inc. – Route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la signature d'une promesse d'achat avec la compagnie Lexia développement inc., le 12 novembre 2020, pour l'acquisition des lots 6 146 614, 6 146 615, 6 146 617, 6 146 618 et 6 146 619 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT la signature de l'acte de vente en découlant avec la compagnie Lexia développement inc., publié au registre foncier du Québec sous le numéro 26 885 825;

CONSIDÉRANT que l'acte prévoyait que la Ville devait vendre les lots desservis et prêts à construire;

CONSIDÉRANT QU'il a finalement été convenu que la compagnie effectuerait elle-même les travaux de préparation et de décontamination du site ainsi que les travaux de raccordements aux utilités publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 127 059,41\$ représentant les frais relatifs aux travaux de raccordements aux utilités publiques et la somme de 162 843,60 \$ taxes incluses pour les travaux de préparation et de décontamination du terrain à la compagnie 9102-0164 Québec inc. (Fordev), entrepreneur de Lexia Développement inc.

La présente dépense est applicable au règlement 921 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

Certificat de la trésorière numéro 3901

### 2024-042 Projet 2024 affectés au fonds de parcs et terrains de jeux – Bonification et désuétude des parcs

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 22 janvier 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'enveloppe budgétaire maximale de 76 659,13 \$, taxes incluses, pour les projets suivants :

- Achat d'une protection de clôture au terrain de baseball C 3 285,39 \$, taxes incluses;
- Drainage du terrain de baseball Maurice-Choquette 48 185,74 \$, taxes incluses;
- Réfection des portes des différents cabinets sanitaires 25 188 \$, taxes incluses.

Cette enveloppe sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3896

ADOPTÉE.

### 2024-043 Projets 2024 affectés au fonds vert – Acquisition de détecteurs de présence

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 19 712,35 \$, taxes incluses pour l'acquisition de détecteurs de présence dans les pavillons et bâtiments municipaux.

D'AFFECTER cette enveloppe au fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3897

ADOPTÉE.

20 h 17 Madame la conseillère Carine Durocher déclare son intérêt pour le point suivant (propriétaire de l'immeuble visé) et se retire de la Maison Saint-Louis

## 2024-044 Subvention au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Marguerite D'Youville 313, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT l'entente en restauration des immeubles patrimoniaux conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Marguerite D'Youville (ci-après nommée « MRC ») permettant à des propriétaires de bâtiments non résidentiels, de bénéficier d'une subvention afin

de réaliser un carnet de santé de leur bâtiment;

CONSIDÉRANT la demande de subvention des propriétaires du 313, rue Sainte-Anne à la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Ville ainsi que la MRC ont constaté que toutes les conditions requises au versement de la subvention étaient rencontrées;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 4 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement d'un montant de 4 315,01 \$ aux propriétaires du 313, rue Sainte-Anne pour les travaux effectués concernant les travaux de rejointoiement de la façade arrière, les travaux de réparation des joints du mur extérieur et la reconstruction de la base interne d'une fenêtre et remplacement du cadre.

DE PARTAGER la dépense entre la Ville et la MRC selon les montants suivants :

- Un montant de 1 726 \$ sera financé par le Fonds patrimonial de la Ville;
- Un montant de 2 589,01 \$ sera avancé par la Ville jusqu'au versement de la contribution du ministère de la Culture et des Communications, par la MRC, à la Ville.

Certificat de la trésorière numéro 3895

ADOPTÉE.

20 h 18 Madame la conseillère Carine Durocher entre

### 2024-045 Versement de l'aide financière pour la démolition – 2069, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et environnement en date du 23 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Guillaume Fortier APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de l'aide financière pour la démolition au montant de 48 846,75 \$ au propriétaire du 2069, route Marie-Victorin.

D'AFFECTER cette dépense au surplus accumulé non-affecté.

Certificat de la trésorière numéro 3894

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## 2024-046 Modification – Acte de vente notarié – Lots 6 224 959 et 6 474 716 – Route Marie-Victorin Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signée avec la compagnie Les Services Immobiliers Marc-André Lavoie inc., en date du 22 juin 2021 pour les lots 6 224 959 et 6 474 716 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères:

CONSIDÉRANT l'acte de vente signé avec ladite compagnie, en date du 21 février 2022, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères, sous le numéro 27 037 168;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente prévoit l'obligation par la compagnie de céder sur ce terrain une servitude à la Ville pour la réalisation d'un passage à pied, en bicyclette ou en voiture;

CONSIDÉRANT qu'il est également prévu qu'un bâtiment industriel devant servir à l'entreposage d'équipements et de camion, incluant une usine de brassage de bière soit construit dans les 18 mois de la signature de l'acte de vente:

CONSIDÉRANT que la compagnie demande à la Ville de baliser l'assiette de la servitude et de prolonger le délai de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature du document modifiant l'acte de vente publié sous le numéro 27 037 168 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

## 2024-047 Fermeture et cession du lot 6 613 660 – Route Marie-Victorin – Ancien chemin public Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la présence sur le territoire de Varennes d'un ancien chemin public, fermé par le gouvernement dans les années 1930;

CONSIDÉRANT que cet ancien chemin est réapparu lors de la réforme cadastrale et qu'il y a lieu de procéder à sa fermeture graduelle lors de vente d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETIRER le lot 6 613 660 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, du domaine public municipal et de fermer l'ancien chemin public sur ce lot;

D'AUTORISER la cession d'une partie de l'emprise de l'ancien chemin public identifiée comme le lot 6 613 660, au propriétaire des lots adjacents 6 224 688 et 6 224 691 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères:

D'AUTORISER la signature d'une promesse d'achat pour le lot 6 613 660, et tout acte en découlant par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

## 2024-048 Fermeture et cession des lots 6 613 662, 6 613 664 et 6 613 743 – Route Marie-Victorin – Ancien chemin public Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la présence sur le territoire de Varennes d'un ancien chemin public, fermé par le gouvernement dans les années 1930;

CONSIDÉRANT que cet ancien chemin est réapparu lors de la réforme cadastrale et qu'il y a lieu de procéder à sa fermeture graduelle lors de vente d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETIRER les lots 6 613 662, 6 613 664 et 6 613 743 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, du domaine public municipal et de fermer l'ancien chemin public sur ces lots;

D'AUTORISER la cession d'une partie de l'emprise de l'ancien chemin public identifiée comme les lots 6 613 662, 6 613 664 et 6 613 743, au propriétaire des lots adjacents 6224 703, 6 224 704, 6 224 709, 6 224 711, 6 224 718 et 6 224 719 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature d'une promesse d'achat pour les lots 6 613 662, 6 613 664 et 6 613 743, et tout acte en découlant par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

## 2024-049 Fermeture et cession du lot 6 618 193 – Route Marie-Victorin – Ancien chemin public Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la présence sur le territoire de Varennes d'un ancien chemin public, fermé par le gouvernement dans les années 1930;

CONSIDÉRANT que cet ancien chemin est réapparu lors de la réforme cadastrale et qu'il y a lieu de procéder à sa fermeture graduelle lors de vente d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETIRER le lot 6 618 193 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères, du domaine public municipal et de fermer l'ancien chemin public présent sur ce lot;

D'AUTORISER la cession d'une partie de l'emprise de l'ancien chemin public identifiée comme le lot 6 618 193, au propriétaire des lots adjacents 6 224 694 et 6 224 696 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature d'une promesse d'achat pour le lot 6 618 193, et tout acte en découlant par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

### 2024-050 Renouvellement du contrat de travail – Directeur général Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la fin du terme de cinq (5) ans prévu au contrat de travail du directeur général;

CONSIDÉRANT l'excellente qualité de ses services et sa contribution exceptionnelle à l'essor et au développement de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté mutuelle du conseil municipal et du directeur général de renouveler le contrat de travail proposé pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du conseil présent

DE RENOUVELLER le contrat de travail de monsieur Sébastien Roy à titre de directeur général, selon les termes et conditions convenus;

D'AUTORISER la signature dudit contrat par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

### 2024-051 Renonciation à exercer un droit de préemption – lot 6 224 563 – 201, chemin de l'Énergie

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966:

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 224 563 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, a notifié à la Ville son intention d'aliéner son immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 473 433 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 224 563;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 473 433 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

### 2024-052 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt de la liste préliminaire

CONFORMÉMENT aux dispositions du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉPOSER la liste préliminaire des immeubles à vendre à l'enchère, le 3 juin 2024, réalisée par la directrice du Service des finances et trésorière, correspondant aux taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2022:

DE TRANSFÉRER ladite liste à la MRC de Marguerite-D'Youville au plus tard le 20 mars 2024;

D'AUTORISER la MRC de Marguerite-D'Youville à procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes le 3 juin 2024 à ses bureaux situés au 609, route Marie-Victorin, à Verchères;

D'AUTORISER la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la directrice adjointe, à se porter acquéreur, pour et au nom de la Ville de Varennes, de tout immeuble figurant à l'état dressé par la directrice du Service des finances et trésorière.

ADOPTÉE.

### 2024-053 Mise à jour des politiques de la Ville de Varennes à l'égard des organismes du milieu et de la liste des organismes reconnus

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 11 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les politiques de la Ville de Varennes à l'égard des organismes du milieu, mises à jour en date du 5 février 2024;

D'ADOPTER la liste des organismes reconnus et leur classification, mise à jour en date du 5 février 2024.

ADOPTÉE.

### 2024-054 Regroupement pour l'achat de papier et carton recyclés MRC de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville au regroupement d'achat de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée la « MRC »);

CONSIDÉRANT les dispositions du *Code municipal* ainsi que de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle de la MRC;

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'approvisionnement regroupé de papier et carton recyclés a pris fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC ainsi que des Villes de Contrecœur, Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes et de la Municipalité de Verchères de participer à nouveau à un achat regroupé pour les mêmes besoins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'octroi d'un nouveau contrat regroupé d'approvisionnement de gré à gré en papier et carton recyclés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER la participation de la Ville de Varennes au regroupement de la MRC pour l'achat regroupé de papier et carton recyclés;

D'AUTORISER la conclusion par la MRC d'un contrat regroupé d'approvisionnement en papier et carton recyclés, de gré à gré pour les besoins de :

- La Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;
- La Ville de Contrecœur;
- La Ville de Saint-Amable;
- La Ville de Sainte-Julie;
- La Ville de Varennes;
- La Municipalité de Verchères;

DE CONVENIR que le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* de la MRC trouvera application dans le cadre de l'octroi et de la gestion du contrat.

ADOPTÉE.

### 2024-055 Regroupement pour l'approvisionnement d'enveloppes MRC de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville au regroupement d'achat de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée la « MRC »);

CONSIDÉRANT les dispositions du *Code municipal* ainsi que de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle de la MRC;

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'approvisionnement regroupé d'enveloppes a pris fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC ainsi que des Villes de Contrecœur, Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes et de la Municipalité de Verchères de participer à nouveau à un achat regroupé pour les mêmes besoins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'octroi d'un nouveau contrat regroupé d'approvisionnement en enveloppes de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER la participation de la Ville de Varennes au regroupement de la MRC pour l'achat regroupé d'enveloppes;

D'AUTORISER la conclusion par la MRC d'un contrat regroupé d'approvisionnement en enveloppes, de gré à gré pour les besoins de :

- La Municipalité régionale de comté de Marguerite-DYouville;
- La Ville de Contrecœur;
- La Ville de Saint-Amable;
- La Ville de Sainte-Julie;
- La Ville de Varennes;
- La Municipalité de Verchères;

DE CONVENIR que le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* de la MRC trouvera application dans le cadre de l'octroi et de la gestion du contrat.

ADOPTÉE.

## 2024-056 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable Ajout d'un feu de circulation à l'intersection de la route Marie-Victorin et de la montée de la Baronnie

CONSIDÉRANT la déviation du transport lourd effectuée en vertu du règlement 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter la sécurité à l'intersection de la route Marie-Victorin et de la montée de la Baronnie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'ajout d'un feu de circulation à l'intersection de la route Marie-Victorin et de la montée de la Baronnie.

ADOPTÉE.

### 2024-057 Programme Rénovation Québec, Volet VI Aide aux propriétaires de maisons lézardées

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé un investissement en 2024-2025 pour soutenir les municipalités;

CONSIDÉRANT la remise en application du programme Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les maisons lézardées;

CONSIDÉRANT l'utilité d'un tel programme sur le territoire de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE SOLLICITER un appui financier à la Société d'habitation du Québec (SHQ) en marge du programme Rénovation Québec (PRQ) destiné aux maisons lézardées, pour un budget de 75 000 \$, correspondant aux années 2024-2025.

### 2024-058 Calendrier des activités des membres du conseil – Février 2024 Autorisation de dépenses

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de février 2024; tel calendrier est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

### 2024-059 Octroi de contrat – Travaux électriques et installation de 20 bornes de recharge pour véhicule électrique

CONSIDÉRANT la résolution 2023-366 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, octroyant l'achat de 12 bornes électriques pour un montant de 76 087 \$, financé par la subvention accordée par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-487 adoptée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023, octroyant l'achat de 8 bornes pour un montant de 77 033,25 \$, financé par le fonds vert;

CONSIDÉRANT que des travaux en électricité sont requis pour procéder à l'installation de ces 20 bornes de recharge pour véhicule électrique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chargée de projets en date du 12 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Électricité Michel Langlois inc., un contrat de 74 871,72 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus de 10 %, pour des travaux électriques et d'installations de 12 bornes de recharge pour véhicule électrique;

D'AFFECTER cette dépense à la subvention versée par Hydro-Québec;

D'OCTROYER à Électricité Michel Langlois inc., un contrat de 41 799,16 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus de 10 %, pour des travaux électriques et d'installation de 8 bornes de recharge pour véhicule électrique;

D'AFFECTER cette dépense au fonds vert.

Certificats de la trésorière numéro 3898 A et B

ADOPTÉE.

#### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information concernant une mise à jour des équipements désuets au Complexe aquatique de la Ville;
- Demande de précision quant aux règlements en vigueur pour les animaux domestiques sur le territoire;
- Demande de clarification relativement au financement du logement social;
- Demande d'information quant à une densification de terrain sur le territoire à l'aide d'une subvention fédérale et provinciale;
- Demande de clarification concernant les déchets ultimes triés à l'entreprise Éthanol Cellulosique Varennes;
- Demande de précision quant au prochain budget sur le transport en commun;
- Demande d'information quant à la valeur de l'immeuble inscrite sur l'avis d'évaluation et le compte de taxes;
- Demande d'information sur la possibilité d'un partage de stationnement avec des commerces voisins.

Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

Le maire,	La	directrice	adjointe	des	Services
	juridiques et greffière,				

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 14.

Martin Damphousse	Mylène Rioux, OMA